

DÉPARTEMENT

ARDÈCHE

ARRONDISSEMENT

TOURNON

Effectif légal du conseil municipal

7

COMMUNE : *MONESTIER*

Envoyé en préfecture le 02/06/2020

Reçu en préfecture le 02/06/2020

Affiché le

ID : 007-210701603-20200525-2020\_12-DE

Communes de moins  
de 1 000 habitants  
(v.2020)

# TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-7-1 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

- 1° Par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
- 2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
- 3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

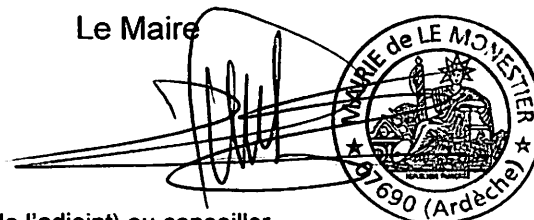
Fonction <sup>(1)</sup>	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)
Maire	Mr	1 Sauze Denis	08/11/1961	15/03/2020	32
Premier adjoint	Mr	2 Lachand Mathieu	30/11/1985	15/03/2020	35
Deuxième adjoint	Mme	3 Lory Agnès	14/11/1979	15/03/2020	44
	Mr	4 Chabanis Serge	26/10/1961	15/03/2020	42
	Mr	5 Baudouin Alexandre	30/08/1979	15/03/2020	41
	Mme	6 Frier Maurizia	30/10/1955	15/03/2020	37
	Mme	7 Lerosier Marion	20/02/1990	15/03/2020	35
		8			
		9			
		10			
		11			
		12			
		13			
		14			
		15			

Cachet de la mairie :

A Monestier

, le 25 mai 2020

Le Maire



(1) Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.